



6604MA1000Z1(CE)

CERTIFICAT DE CONFORMITE

MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE PRODUITS PAYS TIERS

Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007

Délivré par ECOCERT S.A. – BP 47 – L'ISLE-JOURDAIN - France

Accréditation COFRAC n° 5-0074 pour la certification de produits agricoles et alimentaires, portée disponible sur www.cofrac.fr

Le présent document est délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008. Il confirme que l'opérateur

**Coopérative Targante
Magasin Almasjid, Ait baha
Agadir, Maroc**

a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.
Les produits suivants peuvent être commercialisés selon les catégories précisées ci-dessous

Date(s) du dernier contrôle: 27/10/2010

La référence au mode de production biologique doit respecter les règles des articles 23 et 24 du règlement (CE) 834/2007. Toute autre règle d'étiquetage définie par la loi nationale doit être également respectée. Les produits doivent faire référence à la certification ECOCERT selon les règles d'étiquetage ECOCERT S.A.

Ce certificat ne couvre pas les transactions de marchandises. Le cas échéant, les marchandises doivent être accompagnées du certificat de transaction correspondant. L'opérateur a le droit d'utiliser ce certificat et les certificats de transaction selon les règles fixées par le contrat de certification et les instructions lui ayant été fournies.

Site de production	Exportateur	Année de récolte
Cueillette : Hillala, Ida Ougnidif, Ait Mzal, Sidi Yahia et Ait Ouadrim, Ait Baha, Maroc	Coopérative Targante Magasin Almasjid, Ait Baha Agadir, Maroc	2010 - 2011
Transformation : coopérative Targante, Agadir, Maroc		

Produits commerciaux	Catégorie de certification	
Huile d'argan issue d'amandons torréfiés et non torréfiés	UE produit biologique	
Huile de graines de figue de barbarie	UE produit biologique	

Ce certificat ne couvre pas les transactions de marchandises. Le cas échéant, les marchandises doivent être accompagnées du certificat de transaction correspondant. L'opérateur a le droit d'utiliser ce certificat et les certificats de transaction selon les règles fixées par le contrat de certification et les instructions lui ayant été fournies.

Certificat n°
6604MA1000Z1(CE)

Fin de validité:
30/10/2011
(ou le jour de l'annulation du contrat de certification)

Fait à l'Isle Jourdain,
30/03/2011

Le Responsable Certification UE
Antoine FAURE

Ce document est la propriété d'ECOCERT et doit être retourné sur demande. Seul l'original signé est valable.

Ecocert SA, BP 47, 32600 L'Isle Jourdain, France
- office.international@ecocert.com